

Information sur le Pacte mondial des Nations Unies

12 décembre 2022 | Page 1 sur 2



Mesdames, Messieurs,

Nos clients nous demandent parfois des précisions sur notre position en matière de durabilité.

La charte de bonne conduite la plus réputée dans l'industrie aujourd'hui est le Pacte mondial des Nations Unies (United Nations Global Compact, UNGC), qui permet aux entreprises de s'engager à aligner leurs opérations et leurs stratégies sur dix principes universellement reconnus dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

L'UNGC fait particulièrement référence aux problèmes des pays du sud de la planète. En ce qui concerne les entreprises dont le siège se trouve en Allemagne, on peut raisonnablement penser que les principes sont respectés, les thèmes abordés étant régis par la loi nationale.

Chez JOLA, l'UNGC ou son contenu sont source de questions régulières. JOLA mettra systématiquement en œuvre ses dix principes.

Les entreprises doivent ...

Droits de l'homme

Principe 1 :

... promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.

Principe 2 :

... veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

Travail

Principe 3 :

... respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

Principe 4 :

... contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

Principe 5 :

... contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

Principe 6 :

... contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.



RÉGULATION DE NIVEAUX



DÉTECTION DE FUITES



INTERRUPTEURS
FIN DE COURSE



CONTRÔLE DE PLAFONDS
REFROIDISSANTS

Information sur le Pacte mondial des Nations Unies

12 décembre 2022 | Page 2 sur 2



Environnement

Principe 7 :

... appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

Principe 8 :

... prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe 9 :

... favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Anti-corruption

Principe 10 :

... agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Le contenu détaillé de ces principes généraux est décrit dans la charte de bonne conduite de JOLA.

Pour toutes questions complémentaires, n'hésitez pas à contacter notre [service commercial](#) :

En français : [Tél +33 3 72 88 00 65](tel:+33372880065) | [E-mail contact@jola.fr](mailto:contact@jola.fr) | [Site web www.jola.fr](http://www.jola.fr)

En allemand ou anglais : [Tél +49 6325 188-100](tel:+496325188100) | [E-mail verkauf@jola-info.de](mailto:verkauf@jola-info.de) | [Site web www.jola-info.de](http://www.jola-info.de)

Veuillez, agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Lars Mattil
(Directeur Général)



RÉGULATION DE NIVEAUX



DÉTECTION DE FUITES



INTERRUPTEURS
FIN DE COURSE



CONTRÔLE DE PLAFONDS
REFROIDISSANTS